



Union Départementale CGT Isère

32 avenue de l'Europe 38030 Grenoble Cedex 02

Secrétariat : 04 76 09 65 54



TEMPS DE TRAVAIL, UN TOURNANT HISTORIQUE !

L'Union Départementale CGT de l'Isère se félicite de la signature d'un accord sur le temps de travail par la direction de LDLC et le syndicat CGT LDLC.

Malgré les vieilles rhétoriques du patronat et de la droite réactionnaire sur le « coût du travail » et les 35h, l'entreprise LDLC, spécialiste de la vente de matériel informatique, par la mise en place d'un accord sur le temps de travail réduisant le travail effectif hebdomadaire de 35h à 32h vient confirmer la justesse de nos revendications sur la nécessité d'abaisser le temps de travail pour travailler mieux, moins et tou-te-s.

Contrairement aux traditionnels accords sur les 35h, cet accord ne permet pas la capitalisation en jour de RTT pour compenser les dépassements hebdomadaires mais applique bien une réalité de 4 jours travaillés par semaine et de 3 jours de repos effectifs.

Dans la foulée, c'est une autre entreprise lyonnaise, IT-Partner, qui fait le choix de réduire le temps de travail à 32h avec 47 jours de repos en plus par an.

32 heures maintenant, c'est possible, c'est le sens de l'histoire !

Nos parlementaires n'ont plus qu'à en prendre de la graine pour légiférer... D'autant qu'avec 9% de chômage et des prévisions portées à plus de 11% pour 2021, il est plus que d'actualité d'abaisser le temps de travail et de permettre à chacun-e une activité et un revenu digne s'inscrivant dans le cadre du travail.

La CGT Isère appelle les travailleur·euse·s à se mobiliser le 4 février lors de la journée de grève et de manifestation interprofessionnelle pour porter et gagner partout la réduction du temps de travail, les embauches, les augmentations de salaire et l'amélioration des conditions de travail.

Grenoble, le 11 janvier 2021